



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 7 avril 2026 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Didier Le Mouellic, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Eric Charbonneau, Luc Pilon et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente : madame Johanne Hébert, directrice générale et greffière par intérim.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

26-04-07-7282

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 7 avril 2026 à 19 h 05.

Adopté

Ville de Huntingdon

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du mardi 7 avril 2026, à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*.

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 mars 2026;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mars 2026;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 mars 2026;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses d'investissement autorisées en mars 2026;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2026;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation –Avenant au contrat de MDTP Atelier d'architecture pour la conception d'une enseigne à l'Hôtel de Ville;
- 20.2 Autorisation - Contrat pour la surveillance des travaux de construction des infrastructures le long du chemin Ridge
- 20.3 Non-adhésion aux services régionaux de prévention des incendies;
- 20.4 Contrat pour travaux de bouclage conduite d'aqueduc rues Wellington et Church – Construction J. Théorêt
- 20.5 Autorisation - Octroi de contrat – Isabelle Robert – Contrôle animalier

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation - Demande de contribution financière – Marché Fermier du Comté de Huntingdon – Année 2026;
- 30.2 Autorisation - Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales - Ordre à la greffière et mandat à la trésorière;
- 30.3 Autorisation - Demande de contribution financière – Gala de reconnaissance Jeunesse rurale
- 30.4 Autorisation - Demande de contribution financière –Gala des Frontaliers Actifs de l'école Arthur-Pigeon
- 30.5 Autorisation - Demande de contribution financière – Exposition de camions lourds et voiture anciennes – Big Iron and Classic Car

40 – RÉGLEMENTATION

50 NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Autorisation - Renouvellement de la Convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon pour la période 2026-2030;
- 50.2 Autorisation - Montant forfaitaire en compensation de la hausse des primes d'assurance-médicaments 2026;
- 50.3 Autorisation – Embauche de madame Claudine Beaudin, greffière par intérim;
- 50.4 Autorisation - Désignation de madame Claudine Beaudin à titre de responsable de l'accès aux documents;
- 50.5 Autorisation - Désignation de madame Claudine Beaudin à titre de commissaire à l'assermentation à la Ville de Huntingdon

60 –VARIA

- 60.1 Autorisation - Appui à la demande de financement du Marché fermier du comté de Huntingdon;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Didier Le Mouellic:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Eric Charbonneau:
- 70.5 Monsieur Luc Pilon:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

26-04-07-7283

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 7 avril 2026 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 mars 2026

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 mars 2026 est déposé, avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2026

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2026 est déposée, avec dispense de lecture.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 mars 2026

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 mars 2026 est déposé, avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des dépenses investissements autorisés en février 2026

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 mars 2026 est déposée, avec dispense de lecture.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

La Ville de Huntingdon procèdera ce soir à l'embauche de madame Claudine Beaudin à titre de greffière par intérim afin de combler le poste de greffière qui est vacant pour une durée indéterminée.

La collecte de recyclage est aux 2 semaines depuis le début de l'année, que la compétence de ce service a été remise à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

La ville procèdera au bouclage du réseau d'aqueduc pour les rues Wellington et Church.

De l'asphaltage et l'aménagement d'un trottoir auront lieu pour la rue Dalhousie.

Le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués de la ville pour une durée de 5 ans a été signée la semaine dernière.

La ville tiendra un camp de jour pour la période estivale et qu'il y aura également du soccer.

Période de questions du public

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 2 mars 2026

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 mars 2026;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

26-04-07-7284

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 mars 2026 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du mardi 17 mars 2026

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 17 mars 2026;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

26-04-07-7285

**Il est proposé par monsieur Didier Le Mouellic
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 17 mars 2026 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Avenant au contrat de MDTP Atelier d'architecture pour la conception d'une enseigne à l'Hôtel de Ville

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection de l'Hôtel de Ville, il y a lieu de remplacer l'enseigne extérieure endommagée;

Considérant que ce projet requiert une conception et des plans techniques à cet effet;

Considérant l'offre de service E-2417 déposée à cet effet le 18 mars 2026 par la firme MDTP Atelier d'architecture en lien avec le contrat octroyé par la résolution 26-03-02-7245 pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de l'enveloppe de l'Hôtel de ville pour une somme de 2 500 \$ plus les taxes applicables;

26-04-07-7286

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise l'octroi de l'avenant au contrat de MDTP Atelier d'architecture pour la

conception d'une enseigne à l'Hôtel de Ville au coût de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste budgétaire 22-100-21-721 de 2 624.69 \$ relative à l'octroi de ce contrat soit financée

Adopté

Contrat pour la surveillance des travaux de construction des infrastructures le long du chemin Ridge

Considérant que dans le cadre du projet de construction d'une conduite pluviale le long du chemin Ridge, la Ville requiert des services professionnels pour réaliser la surveillance des travaux prévus, ainsi que pour la préparation du plan révisé des travaux, afin de tenir compte des nouvelles constructions des bâtiments et des déviations requises de la conduite de gaz de la compagnie Énergir;

Considérant l'offre de service 41097TTQ (10OSV) déposée à cet effet le 24 mars 2026 par la firme d'ingénierie Tetra Tech pour un montant forfaitaire de 35 300 \$ plus les taxes applicables;

26-04-07-7287

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise l'octroi de contrat pour la surveillance des travaux de construction des infrastructures le long du chemin Ridge à la firme d'ingénierie Tetra Tech pour un montant forfaitaire de 35 300 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste budgétaire 22-320-24-721 de 37 060.59\$ soit financée à même le règlement d'emprunt 987-2025.

Adopté

Non-adhésion aux services régionaux de prévention des incendies

Attendu que la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté, conformément à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, S-3.4), le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de 2e génération (2026-2036), lequel prévoit la mise en œuvre de divers programmes de prévention des incendies visant la sécurité des personnes et la protection des biens ;

Attendu que la MRC offre aux municipalités locales une offre régionale de services en prévention des incendies, permettant de répondre collectivement aux exigences légales et aux obligations prévues au Schéma ;

Attendu que par sa résolution 26-03-02-7248, la Ville a octroyé à Groupe GPI, la gestion complète de la prévention des risques moyens à très élevés pour l'année 2026 incluant leur inspection périodique ainsi que la production des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés ;

Attendu que le Service de sécurité Incendie de la Ville de Huntingdon applique, met en œuvre et assure le suivi de l'ensemble des programmes de prévention des incendies obligatoires suivant :

- Évaluation et analyse des incidents ;
- Réglementation municipale en prévention des incendies ;
- Installation et vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée ;
- Activités de sensibilisation du public.

Attendu que la Ville de Huntingdon a choisi de ne pas adhérer à ladite offre régionale et d'assumer elle-même la mise en œuvre des programmes de prévention des incendies;

26-04-07-7288

**Il est proposé par monsieur Didier Le Mouellic
Appuyé par monsieur Éric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité**

Que la Ville de Huntingdon confirme son intention de ne pas adhérer à l'offre régionale de services en prévention des incendies, telle que présentée par la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

Que la Ville s'engage à appliquer, réaliser et assurer le suivi de l'ensemble des programmes de prévention prévus au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2026-2036), conformément aux Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie (RLRQ, S-3.4, r.2.1) et à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, S-3.4) ;

Que la Ville s'engage à transmettre à la MRC, selon les échéanciers convenus, toute documentation et tout rapport démontrant la mise en œuvre et le suivi des actions prévues;

Que la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Saint-Laurent afin d'être annexée au dossier de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de 2e génération (2026-2036).

Adopté

Contrat pour travaux de bouclage de l'aqueduc rues Wellington et Church – Construction J. Théorêt

Attendu que le bouclage d'un réseau d'aqueduc apporte plusieurs avantages, dont la réduction de la vulnérabilité de l'eau en cas de bris, le maintien d'une meilleure pression et d'une meilleure qualité en bout de réseau et de pouvoir offrir une protection incendie accrue;

Attendu que la Ville désire boucler le réseau d'aqueduc entre les rues Wellington et Church;

Attendu que la compagnie Construction Jacques Théorêt Inc. a présenté une offre de service au coût de 35 740.00 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de bouclage, comprenant;

- Mobilisation et Enlèvement pavage existant;
- Installation d'une conduite aqueduc 150mm, avec 3 branchements;
- Nouvelle Vanne d'aqueduc 150mm;
- Réfection chaussée en MG-20 (300 mm sur 120 m2).

26-04-07-7289

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Construction Jacques Théorêt Inc. pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Wellington et Church au coût de 35 740.00 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste 22-413-00-721 soit financée par la subvention du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

Adopté

Octroi de contrat – Isabelle Robert – Contrôle animalier pour 2026, 2027 et 2028

Considérant que pour les besoins de la Ville, il est essentiel que les fonctionnaires municipaux et les agents de la Sûreté du Québec puissent avoir accès aux services de contrôle animalier;

Considérant que Isabelle Robert a transmis une offre de services pour le contrôle animalier selon les termes et conditions suivantes :

- Année 2026 (9 mois) 13 000 \$ plus les taxes applicables;
- Année 2027 15 000 \$ plus les taxes applicables;
- Année 2028 15 000 \$ plus les taxes applicables.

Considérant que ces montants couvrent l'entièreté des services, soit :

- Appel de service avec ou sans animaux récupérés;
- Gestion des licences (les licences sont fournies par la municipalité et les revenus de ventes des licences sont remis à la municipalité);
- Tenue de registre (le registre est remis la municipalité);
- Gestion des plaintes;
- Réponse aux appels d'assistance de la Sûreté du Québec;
- Application du règlement municipal et du règlement provincial (chapitre 38-02) – incluant l'émission de constats, les demandes d'évaluations pour chiens potentiellement dangereux, les saisies de chiens, s'il y a lieu;
- Programme CSRM des chats de colonie (la municipalité doit alors émettre un budget de stérilisation).;
- Gestion des autres animaux domestiques ou de la faune (poules, ratons, mouffettes, etc.);

26-04-07-7290

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de contrôle animalier à madame Isabelle Robert selon l'offre de services mentionnée au préambule;

D'autoriser Isabelle Robert, contrôleuse animalière à :

- Accéder aux immeubles afin de réaliser les inspections requises et de faire le nécessaire pour appliquer et faire respecter la réglementation en vigueur sur le territoire de la Ville;
- À signer tous les avis et les contrats d'infractions et autres documents requis pour fins d'applications de la réglementation en vigueur;

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-295-00-459.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière – Marché Fermier du Comté de Huntingdon – Année 2026

Considérant que le Marché Fermier du Comté de Huntingdon est l'un des plus importants leviers économiques en matière d'achat local auprès des producteurs et artisans d'ici;

Considérant que le Conseil municipal désire soutenir financièrement le Marché Fermier dans ses activités 2026 lesquelles offrent à la communauté un accès à des aliments saisonniers de qualité, cultivés localement et vendus directement par les producteurs et les artisans;

26-04-07-7291

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

De verser une contribution financière de 3 000 \$ au Marché Fermier du Comté de Huntingdon pour l'année 2026.

Que la dépense de 3 000 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-92-970.

Adopté

Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales - Ordre à la greffière et mandat à la trésorière

Considérant les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* lesquels prévoient les règles de vente de certains immeubles pour défaut du paiement des taxes municipales;

Considérant l'état dressé et présenté par la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis 2024, en tout ou en partie;

Considérant que dans les 30 jours de l'ordonnance du Conseil municipal, le greffier donne un avis public du jour, de l'heure et de l'endroit où aura lieu la vente à l'enchère;

26-04-07-7292

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Didier Le Mouellic
Et résolu à l'unanimité**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ordonner à la greffière par intérim, Madame Claudine Beaudin, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de vendre ces immeubles, à l'enchère publique qui aura lieu **le mardi 12 mai 2026 à 11h00** dans la salle du conseil municipal, au 23, rue King, à Huntingdon, province de Québec, le tout conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et Villes* (L.E.Q., chapitre C-19);

D'autoriser la trésorière à facturer les frais suivants :

- 200,00\$ de frais d'administration pour chaque immeuble inscrit sur la liste des propriétés à être vendues pour non-paiement de taxes, et ce, au moment de l'expédition du 1^{er} avis;
- Tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;

Ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- Les taxes municipales et les intérêts impayés;
- Les taxes scolaires et les intérêts impayés;
- Les frais de publication de l'avis dans le journal ;
- Les frais reliés à l'avis expédié par courrier recommandé ou huissier;
- Les frais de recherche de titre de propriété;
- Les frais d'inscription au Bureau de la publicité de droits;
- Les frais de radiation au Bureau de la publicité des droits;
- Les frais du Bureau de la publicité des droits pour la préparation de l'état de collocation;
- Les droits et honoraires au ministre des Finances représentant 3% du prix de la vente;
- La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), s'il y a lieu.

D'autoriser la trésorière à exclure de cette vente aux enchères l'immeuble à propos duquel toutes les taxes dues à la date de la vente auront été payées avant l'adjudication;

D'autoriser madame Johanne Hébert, trésorière, à enchérir et acquérir pour et au nom de la Ville de Huntingdon les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes impayées qui aura lieu le mardi 12 mai 2026 à 11h00 sans, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, le tout conformément à l'article 536, de la *Loi sur les cités et villes* (L.E.Q., chapitre C-19).

Adopté

Autorisation - Demande de contribution financière – Gala de reconnaissance Jeunesse rurale

Considérant que le comité organisateur du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale demande une contribution financière pour sa 17^e édition du Gala qui se tiendra le 22 mai prochain;

Considérant que le Conseil municipal de Huntingdon a à cœur d'appuyer les jeunes du Haut-St-Laurent qui ont envie de démontrer leur dynamisme par l'action bénévole, l'implication citoyenne, les saines habitudes de vie, la persévérance scolaire ou sociale, l'engagement en environnement, arts et culture;

26-04-07-7293

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Éric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité**

De verser une contribution financière au montant de 200 \$ pour le financement du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale 2026.

Que la dépense de 200 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Autorisation - Demande de contribution financière –Gala des Frontaliers Actifs de l'école Arthur-Pigeon

Considérant que le comité des Frontaliers actifs de l'école Arthur-Pigeon organise un Gala qui se tiendra le 8 mai 2026;

Considérant que des bourses et des trophées seront remis aux élèves méritants;

26-04-07-7294

**Il est proposé par monsieur Éric Charbonneau
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 250 \$ au Frontaliers Actifs de l'école Arthur-Pigeon.

Que la dépense de 250 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Autorisation - Demande de contribution financière – Exposition de camions lourds et voitures anciennes - Big Iron and Classic Car

Considérant que le samedi 20 juin 2026, la compagnie John Darragh Trucking; tiendra la 5e édition du Big Iron and Classic Car sur le site du terrain de la Société agricole de Huntingdon;

Considérant que le comité organisateur sollicite une contribution financière de la Ville pour le financement de l'activité;

Considérant que les profits seront versés aux organismes suivants, soit :

- Melissa's Sunshine Camp
- Résidence Elle
- Popote mobile de Huntingdon

26-04-07-7295

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Éric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 1 000 \$ à John Darragh Trucking pour la tenue de l'évènement Big Iron and Classic Car.

Que la dépense de 1 000 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Autorisation - Renouvellement de la Convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon pour la période 2026-2030

Considérant qu'à la suite des négociations, une entente est intervenue entre la Ville de Huntingdon et le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN) concernant le renouvellement de la Convention collective;

Considérant que la convention collective couvre la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030;

26-04-07-7296

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise le maire, André Brunette et la directrice générale, Johanne Hébert à signer la convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030;

Que le conseil municipal autorise le versement unique d'un montant forfaitaire équivalent à 2.5 % du salaire régulier annuel de 2025 à chacun des salariés syndiqués à l'emploi de la Ville le jour de la signature de la convention collective 2026-2030;

Que la dépense soit financée à même les revenus générés au cours de l'exercice 2026.

Adopté

Autorisation - Montant forfaitaire en compensation de la hausse des primes d'assurance-médicaments 2026

Considérant l'augmentation de la prime d'assurance-médicaments au contrat d'assurance collective de l'année 2026 comparativement à la prime de l'année 2023;

Considérant que les travailleurs de la ville demandent à l'employeur d'assumer 100 % de l'augmentation de la prime de l'assurance-médicaments, et ce, en fonction des protections de chacun des employés, soit :

Protection	Prime mensuelle 2023	Prime mensuelle 2026	Hausse mensuelle
Individuelle	53.65 \$	91.65 \$	38.00 \$
Familiale	209.70 \$	358.20 \$	148.50 \$
Monoparentale	160.25 \$	273.74 \$	113.49 \$
Couple	160.25 \$	273.74 \$	113.49 \$

Considérant qu'en vertu de l'article 18.01 de la Convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon, l'employeur s'est engagé à maintenir en vigueur le régime d'assurance collective et à contribuer dans une proportion de cinquante pour cent (50%) de la prime totale;

Considérant que la ville n'entend pas revoir sa contribution au régime d'assurance collective prévue à l'article 18.01 de la convention collective et dans les contrats de travail des employés non syndiqués;

Considérant que la ville est disposée à alléger le fardeau financier des employés, généré par cette augmentation ;

26-04-07-7297

**Il est proposé par monsieur Didier Le Mouellic
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité**

D'autoriser, pour la durée du contrat d'assurance collective couvrant l'année 2026, le versement d'un montant forfaitaire et non récurrent équivalent au montant d'augmentation de la prime d'assurance-médicaments des salariés participants selon la protection de chacun.

Que la dépense soit financée à même le budget de l'exercice 2026.

Adopté

Autorisation - Embauche de madame Claudine Beaudin, greffière par intérim

Considérant que la greffière est en arrêt de travail pour une durée indéterminée, et ce, depuis le 9 mars 2026;

Considérant qu'en cas de vacances dans la charge de greffier, le conseil municipal doit nommer un fonctionnaire devant exercer les devoirs de cette charge, avec les mêmes droits, pouvoirs et

privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités, et ce, jusqu'à ce que la vacance soit remplie;

26-04-07-7298

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Claudine Beaudin au poste de greffière par intérim, et ce, à compter du 7 avril 2026, selon les conditions négociées à son contrat de travail et autorise le maire, André Brunette et la directrice générale, Johanne Hébert à signer le contrat de travail relatif à cette embauche;

Que cette embauche mette fin à l'intérim à ce poste de madame Johanne Hébert.

Que la dépense salariale en rapport à cette nomination soit imputée au poste budgétaire 02-140-10-141 prévu à cet effet.

Adopté

Autorisation - Désignation de madame Claudine Beaudin à titre de responsable de l'accès aux documents

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le rôle de la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels est dévolu d'office au maire de la municipalité et qu'en vertu de ce même article, celui-ci peut déléguer l'exercice de ses fonctions en ces domaines à un membre du personnel de direction de l'organisme;

Considérant que les fonctions de la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels étaient déléguées à la greffière, madame Denyse Jeanneau laquelle est, depuis le 9 mars 2026, en arrêt de travail pour une durée indéterminée;

Considérant la nomination de madame Claudine Beaudin au poste de greffière par intérim;

Considérant que le maire, monsieur Brunette désire déléguer l'exercice de cette fonction à madame Beaudin;

26-04-07-7299

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Éric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité**

Que madame Claudine Beaudin, greffière par intérim, soit désignée personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à compter du 7 avril 2026.

Adopté

Autorisation - Désignation de madame Claudine Beaudin à titre de commissaire à l'assermentation à la Ville de Huntingdon

Considérant que certains textes de loi exigent qu'une personne soit assermentée par un commissaire à l'assermentation qui attestera l'authenticité de la signature sur un document ou qui fera prêter serment à des personnes dans les cas où le serment est requis ou permis par la loi;

Considérant que madame Claudine Beaudin, greffière par intérim a été nommé commissaire à l'assermentation par le ministre de la

Justice en vertu de l'article 214 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16);

26-04-07-7300

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

Que madame Claudine Beaudin, greffière par intérim, soit désignée commissaire à l'assermentation pour la Ville de Huntingdon et que la Ville assume les droits relatifs à cette commission.

Que cette dépense soit financée au poste budgétaire 02-140-10-494.

Adopté

60. VARIA

Autorisation - Appui à la demande de financement du Marché fermier du comté de Huntingdon

Considérant que le Marché fermier du comté de Huntingdon dépose une demande de financement au programme EPRTNT 2025-2027 – Développement numérique, afin de réaliser la refonte complète de son site internet;

Considérant que ce projet vise à améliorer la découvrabilité des producteurs et artisans, à renforcer la promotion des circuits courts et à offrir une plateforme moderne, accessible et adaptée aux besoins des visiteurs et de la communauté;

Considérant que le conseil municipal est conscient de l'importance régionale du Marché Fermier du Comté de Huntingdon et de l'impact positif de ce projet pour les entreprises, les citoyens et l'attractivité du territoire;

26-04-07-7301

**Il est proposé par monsieur Didier Le Mouellic
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le maire à transmettre une lettre d'appui au projet du Marché fermier du comté de Huntingdon relatif à une demande de financement au programme EPRTNT 2025 2027 – Développement numérique, afin de réaliser la refonte complète de son site internet.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Didier Le Mouellic : aucun sujet

Mme Andrea Geary: Le Marché Fermier tiendra sa prochaine activité le 12 avril prochain ici à Huntingdon et que leur assemblée générale annuelle aura lieu le 7 mai à 19 h 00, ici même à l'Hôtel de ville.

M. Dominic Tremblay : Il s'est inscrit à un webinaire en lien avec le transport actif.

M. Eric Charbonneau : Il remercie les citoyens d'être présents ce soir, d'apporter des idées pour des projets futurs. Il souhaite ses condoléances à la famille du conducteur qui a perdu la vie le 3 avril dernier.

M. Luc Pilon : aucun sujet

M. Rémi Robidoux: Avec les travaux d'enlèvement de l'asphalte dans certaines rues municipales, il souhaiterait que le tout soit remis à l'aréna.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

26-04-07-7302

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité**

Que la séance soit levée à 20 h 35.

Adopté

(Original signé)

André Brunette, maire

(Original signé)

Johanne Hébert, greffière de la séance